

DOSSIER DE PRESSE 2024



Territoire
Numérique Libre

UN LABEL POUR LES

TERRITOIRES



Qu'est ce que le label Territoire Numérique Libre ?

Depuis 2016, l'association ADULLACT a souhaité encourager les usages numériques libres, ouverts et collaboratifs dans les collectivités, avec le soutien d'autres associations et institutions reconnues pour leurs actions au sein de la communauté du Libre et/ou des services publics.

Un label pour les territoires

Le label est dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent promouvoir l'utilisation de logiciels Libres, vecteurs d'indépendance, de souveraineté numérique, mais aussi d'économie d'argent public.

Pourquoi adopter les Logiciels Libres au sein des collectivités ?

Le Logiciel Libre est basé sur le partage de connaissances, d'expériences et sur la contribution à la création de biens communs utiles à l'ensemble des usagers. Toutes les collectivités ont des besoins semblables, alors il peut-être bénéfiques pour elles d'y répondre ensembles. « Le Logiciel Libre s'appuie sur les quatre libertés fondamentales définies par la Free Software Foundation (FSF) : libertés d'utiliser le logiciel, d'en étudier le fonctionnement, de modifier le code afin d'adapter le logiciel à ses besoins, et de redistribuer le logiciel et ses modifications à la communauté. » Il est donc vecteur d'indépendance technologique et de souveraineté numérique. Les systèmes libres permettent la maîtrise et la protection des données, puisque les utilisateurs contrôlent non seulement leurs logiciels, mais aussi l'accès à leurs données. Les collectivités vont alors pouvoir maîtriser la pérennité et la finalité de leurs données. Et puis, le choix d'opter pour des logiciels libres permet la bonne gestion de l'argent public puisque il n'y a aucun coût de licence, ni de redevance. Dans le cas où un logiciel sous licence libre n'existe pas encore, il est tout à fait possible de mutualiser les besoins et les coûts en engageant d'autres collectivités sur le sujet.

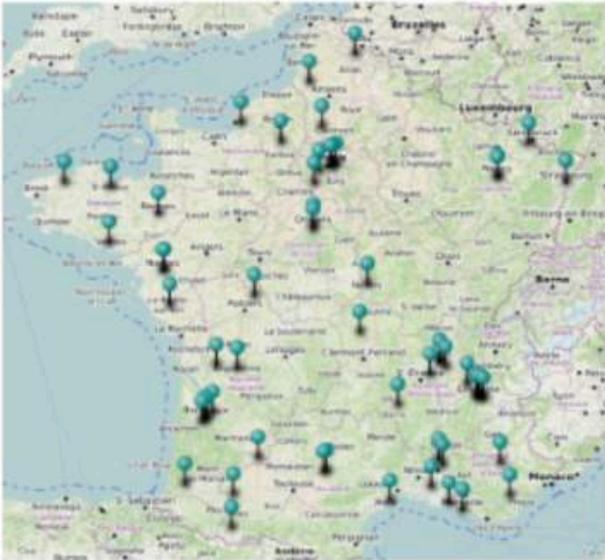
Un label bénéfique aux collectivités

Véritable outils de valorisation, le label permet de mettre en avant les initiatives et politiques menées en faveur des Logiciels Libres, et de communiquer autour de ces initiatives afin de sensibiliser les élus, agents et administrés des collectivités. C'est également un moyen d'auto-évaluation pour les services concernés. La candidature au label est libre et gratuite pour toutes les collectivités territoriales françaises : villages, villes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), départements et régions.



15 MILLIONS

D'HABITANTS CONCERNÉS INDIRECTEMENT
PAR LE LABEL TERRITOIRE NUMÉRIQUE LIBRE



**75 COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS
RÉCOMPENSÉS**

- Soit :
- **47** VILLES
 - **17** EPCI
 - **6** AUTRES
 - **4** DÉPARTEMENTS
 - **1** RÉGION

Témoignages

Pour La ville d'Albi, collectivité active autour du libre depuis de nombreuses années, le label Territoire Numérique Libre a permis d'évaluer le travail effectué en interne mais aussi de le valoriser.



Mathieu VIDAL : « [...] La question de ce label en particulier, elle est intéressante à plusieurs titres, parce que d'un côté ça permet de faire un travail en interne pour recenser les actions qui ont été mises en place et pour faire un bilan de ces actions mais en même temps, ça permet de valoriser ce travail et cette stratégie qui ont été poussés par la collectivité, par les élus et par le DSI. [...] Il y a à la fois ce travail de recensement des actions et cette valorisation, pour mieux considérer le travail des agents, le déploiement au sein des services et ensuite en direction du publique. »

Pour Le GIP RECIA , le label Territoire Numérique Libre est une opportunité d'être reconnu en tant qu'acteur « pesant » du libre. Il valorise le travail accompli et permet de le pérenniser.



Christophe Dubreuil : « [...] avoir, à un moment, la capacité de montrer à nos principaux financeurs, que sont l'État et la Région, [...] que l'on a été reconnu par des acteurs du libre comme étant un acteur « pesant » du libre. [...] Le label donne une existence, une forme, à un combat que l'on mène depuis des années, et il couronne notre action. C'est très important [...]. Ça a permis de pérenniser les choses. »

Pour la ville de Saint-Martin d'Uriage, le label Territoire Numérique Libre favorise les échanges entre collectivités malgré l'isolement de certaines vis-à-vis du Libre.



Claudine CHASSAGNE : « [...] ça permet d'avoir une reconnaissance par rapport à ce qui est fait au niveau du logiciel libre. [...] Saint-Martin d'Uriage c'est une commune de 5 600 habitants donc on peut dire une commune de taille moyenne.. On est dans une communauté de communes qui n'est pas du tout sensibilisée aux logiciels libres. Donc on se retrouve un petit peu seul, et le label c'est l'occasion d'échanger avec d'autres et de voir justement comment progressent ces autres communes, mais les communes de même strate en fait. »

Pour la ville de Mions , le label Territoire Numérique Libre permet de sensibiliser les élus sur l'évolution du libre au sein des autres collectivités.



Sébastien SAUNIER : « [...] cela montre que l'on est pas tout seul, et que depuis quelques années il y a des collectivités qui font mieux. L'idée est de montrer aux élus que jusqu'à présent c'était bien ce que l'on faisait et que maintenant d'autres s'y mettent et font mieux que nous. Ce qui est intéressant, c'est qu'au niveau local on a quand même des collectivités qui sont proches de nous et qui sont beaucoup plus grosses que nous, qui s'y mettent aussi. Cette valeur d'exemple est importante pour nous. »

Pour le SITIV1 , le label Territoire Numérique Libre est une véritable récompense quant à leur volonté d'implication au sein de la communauté du Libre.



L'ADULLACT, décerne annuellement le label " territoire numérique libre " afin d'encourager les usages numériques libres et l'ouverture des données dans les collectivités. Le label permet :

- de faire un état des lieux complet des usages et initiatives,
- d'affirmer les politiques engagées, valoriser les initiatives menées,
- de sensibiliser les agents, élus et administrés aux enjeux du logiciel libre.

Pour sa première candidature lors de l'édition 2021, le SITIV s'est vu remettre le label de niveau 3 qui reconnaît « un degré d'usage avancé, ainsi qu'une volonté d'implication dans la communauté du Libre.. ».



Pour attribuer le label Territoire Numérique Libre, un jury évalue l'implication et les initiatives prises par les collectivités territoriales candidates selon plusieurs thèmes. Le formulaire de candidature est revu chaque année, dans le but d'adapter les thématiques abordées, à l'évolution des pratiques.

Les critères d'évaluation

Cette année, le questionnaire est divisé en 5 volets :

➤ **Stratégie et mutualisation**

Dans cette première partie, les stratégies et plans d'actions mis en place par les collectivités candidates, sont évalués. Les questions permettent de mettre en avant la stratégie de migration vers le libre, les freins rencontrés, ainsi que la part de logiciels libres mutualisés déployés.

➤ **Bonnes pratiques numériques**

Cette étape permet d'évaluer les bonnes pratiques numériques, prises par les candidats. Il y est abordé, des notions d'interopérabilité, d'accessibilité numérique (RGAA) ou encore de sobriété numérique.

➤ **Logiciels et Systèmes Libres**

Dans cette troisième partie, l'utilisation de logiciels et systèmes libres, ainsi que les choix techniques opérés par les collectivités, sont détaillés. Il est question d'utilisation de logiciels libres génériques, métiers ou même d'outillage.

➤ **Communication et écosystème libre**

La sensibilisation et la formation à l'utilisation d'outils libres, envers les agents, les élus et les citoyens des collectivités sont essentielles. Alors, les critères pris en compte ici, se portent sur les initiatives et les contributions à la communauté du Libre, mais aussi sur la connaissance de cet écosystème.

➤ **Gestion des données**

Ce dernier volet est réservé à l'ouverture des données publiques par les collectivités territoriales, ainsi qu'à la communication et aux initiatives prises autour de l'open data.

Pour plus de détails sur ces critères d'évaluation, il est possible d'obtenir la liste des questions détaillées, sur notre site web :

[**TNL_Formcandidature_2024.pdf**](#)

Le Comité d'Orientation

Le label Territoire Numérique Libre est soutenu par un Comité d'Orientation composé de représentants d'associations du logiciel libre, des services de l'État, des Entreprises du Numérique Libre, et des collectivités territoriales. Les membres du Comité interviennent pour valider le règlement, le questionnaire d'évaluation et la composition du jury. Ensemble, ils veillent au respect des règles établies, assurent la neutralité et l'indépendance du label Territoire Numérique Libre.

Liste des membres de ce comité 2024 :



L'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres dans les Administrations et Collectivités Territoriales (ADULLACT) a été fondée en 2002, avec pour objectif de soutenir et coordonner l'action des collectivités, dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public. L'ADULLACT, structure unique en Europe, est une initiative née de la nécessité de voir apparaître une alternative au système des licences propriétaires. Afin de proposer des réponses concrètes aux préoccupations de ses membres, l'ADULLACT met à leur disposition un catalogue de services en ligne, permettant aux collectivités de moderniser et sécuriser leurs procédures. En 2016, elle lance la 1ère édition du label Territoire Numérique Libre.



L'Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres a été fondée en 1998, dans le but de promouvoir le logiciel libre, en particulier les systèmes d'exploitation, et aide à la diffusion de standards ouverts. Ses membres sont des utilisateurs, des professionnels, des entreprises et d'autres associations situées dans plus de dix pays et régions francophones. Interlocutrice de nombreux médias, l'AFUL est présente sur nombre de salons, conférences et rencontres. Elle agit notamment activement contre la vente forcée de logiciels, pour l'interopérabilité, intervient sur les problématiques du droit d'auteur ainsi que pour la promotion de l'utilisation de logiciels et ressources pédagogiques libres pour l'éducation entendue au sens large.



L'April est la principale association de promotion et de défense du logiciel libre dans l'espace francophone. Créée en 1996, l'April regroupe plusieurs milliers d'adhérents individuels et quelques centaines de structures (entreprises, associations, collectivités, organismes du secteur éducatif). La mobilisation de ses bénévoles et de son équipe de permanents lui permet de mener des actions nombreuses et variées en faveur des libertés Informatiques.



DÉCLIC est la fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN). Un réseau fondé en 2005 par des agents dédiés à l'activité informatique, pour partager leur connaissances afin de pouvoir conseiller et agir auprès des collectivités. Le but de ce réseau est de mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire par une mise en commun d'outils et de moyens, en étant exclusivement dédié aux collectivités.





Le CNLL, Union des entreprises du logiciel libre et du numérique ouvert, est une organisation fondée en 2010 et représentant les entreprises de la filière open source en France. Il a pour mission de rassembler les entreprises du numérique libre (ENL) dans un esprit de communauté et autour de valeurs communes, dans le but de représenter et de défendre la filière professionnelle du logiciel libre et du numérique ouvert. Il vise à créer un environnement favorable au développement des ENL. Il assure la promotion de l'écosystème professionnel du logiciel libre, de son offre de logiciels et de services, de ses atouts spécifiques, et de ses besoins, notamment en termes d'emploi et de formation.



Le cluster Nouvelle-Aquitaine Open Source est un pôle de compétences régional en logiciels et technologies libres et open source, qui a pour objectif de promouvoir le développement de la filière économique des technologies libres en Nouvelle-Aquitaine. Partenaire de nombreuses technopoles, il est aussi membre du Conseil National du Logiciel Libre (CNLL). Il est composé d'un comité d'orientation scientifique et stratégique, chargé d'évaluer, de sélectionner et d'accompagner les projets.



La commune de Saint-Martin d'Uriage est une communauté engagée envers ses citoyens. Elle a mis en place en 2020, un Comité d'Implication Citoyenne (CODIC) dans le but de favoriser l'émergence et la réalisation de projets issus d'idées d'habitants de la commune, selon un processus participatif. Depuis 2014, elle est également engagée envers le monde du numérique et d'autant plus, du logiciel libre. La commune a souhaité acquérir une indépendance technologique, par rapport à la protection des données et à leur système d'exploitation. L'interopérabilité, la mutualisation et les formats ouverts ont été des critères de choix lors de la transition avec le monde du Libre.



OW2 est une communauté mondiale et indépendante de logiciels open source, dédiée à la promotion du développement de middleware, d'applications métiers génériques et de plateformes de cloud computing. L'organisation soutient des projets open source, livre des logiciels, et favorise une communauté dynamique en offrant des infrastructures techniques, des services communautaires et des services de marketing. OW2 valorise l'ouverture, l'équité, la confiance, la transparence et l'indépendance, tout en facilitant l'interaction entre producteurs et consommateurs de code open source.



Pascal KUCZYNSKI

Délégué Général de l'ADULLACT

pascal.kuczynski@adullact.org

Camille TILLATTE

Chargée de Marketing et
Relations Presse à l'ADULLACT

camille.tillatte@adullact.org

Rendez-vous sur
territoire-numerique-libre.org 

 Suivez-nous
@TerrNumLibre

Contacts

